



BIOMASSE ENERGIE INFO

PHOTOVOLTAÏQUE

- **Les nouveaux tarifs photovoltaïques pour le 1er trimestre 2021** : les tarifs baissent légèrement, ils passent de 9,87 à 9,76 c€/kWh pour les installations de 100 kWc

Vente en totalité	Puissance	Tarif d'achat garanti (1 ^{er} trimestre 2021)	Rappel Tarif d'achat garanti (3 ^{ème} trimestre 2020)
	P ≤ 3 kWc	17,93 centimes/kWh	17,97 centimes/kWh
	3 kWc < P ≤ 9 kWc	15,24 centimes/kWh	15,27 centimes/kWh
	9 kWc < P ≤ 36 kWc	11,23 centimes/kWh	11,35 centimes/kWh
	36 kWc < P ≤ 100 kWc	9,76 centimes/kWh	9,87 centimes/kWh
Vente du surplus (si autoconsommation)	Puissance	Tarif d'achat garanti	Prime à l'investissement
	P ≤ 3 kWc	10 centimes/kWh	380 €/kWc
	3 kWc < P ≤ 9 kWc	10 centimes/kWh	280 €/kWc
	9 kWc < P ≤ 36 kWc	6 centimes/kWh	160 €/kWc
	36 kWc < P ≤ 100 kWc	6 centimes/kWh	80 €/kWc

Ces tarifs sont valables pour les demandes complètes de raccordement entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

L'historique des tarifs est également disponible sur le site Open Data de la CRE (Arrêtés tarifaires photovoltaïques en métropole) :

<https://www.cre.fr/Pages-annexes/open-data>

<https://www.cre.fr/content/download/19600/235730>

- **Nouvel arrêté photovoltaïque 0 à 500 kWc**

Le nouvel arrêté qui était attendu pour début 2021 est maintenant annoncé pour le second trimestre.

- **IFER 2021**

L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) s'applique sur les installations > 100 kW (ce seuil s'apprécie en fonction de la somme de la puissance en sortie des onduleurs par point de livraison).

Il a été fixé au 1er janvier à 7,57 €/kW/an pour les installations en fonctionnement. Pour les installations photovoltaïques de plus de 100 kW mises en service après le 1er janvier 2021, le montant appliqué sera celui applicable aux centrales de production d'énergie électrique d'origine hydraulique pendant les 20 premières années d'imposition (3,206 € €/kW/an au 1^{er} janvier 2021).

Et une installation est imposée à l'IFER à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle intervient la date de premier couplage au réseau électrique.

<https://www.photovoltaique.info/fr/actualites/detail/fiscalite-lifer-reduit-de-moitie/>

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/797-PGP.html/identifiant%3DBOI-TFP-IFER-30-20210210>

➤ **Quote-Part S3REN**

Pour rappel, le seuil de paiement du S2REN passe de 100 kVA à 250 kVA pour les nouveaux projets. Et si un 1^{er} projet de 250 kVA (non affecté lors de son dépôt) est suivi plus tard par un second projet sur le même site, le second projet sera soumis à la quote-part.

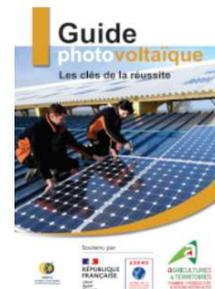
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041776677&categorieLien=id>

Modification de la valeur de la quote-part : la quote-part est passée de 23,86 à 24,62 €/kW pour la Bourgogne et de 15,83 à 15,82 €/kW pour la Franche-Comté.

<https://www.capareseau.fr/> puis Quote-Part unitaire actualisée

➤ **Guide Photovoltaïque réalisé par les chambres d'agriculture Auvergne Rhône-Alpes**

<https://aura.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/guide-photovoltaique/>



➤ **Charte APCA – FDSEA – EDF ENR pour assurer un développement raisonné de l'énergie solaire photovoltaïque**

<https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/chambres-dagriculture-france-la-fnsea-et-edf-renouvelables-signent-une-charte-sur-le-photovoltaique/>

➤ **Allongement annoncé de la garantie sur les panneaux photovoltaïques**

<https://www.revolution-energetique.com/la-duree-de-vie-et-la-garantie-sur-les-panneaux-solaires-sont-sur-le-point-detre-allongees>

➤ **Photovoltaïque au sein de la ferme – une précision dans l'objet social**

<https://www.cerfrance.fr/page/cerfrance-alliance-comtoise/comment-gerer-la-production-delectricite-sur-son-exploitation-agricole>

Réaliser la production au sein de son exploitation.

Depuis la **Loi Grenelle II du 2 juillet 2010**, les sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA,...) ont la **possibilité d'exploiter une installation de production d'électricité photovoltaïque** dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elles sont propriétaires. Il sera nécessaire de modifier l'objet social de la société afin d'y inclure une activité de production d'électricité.

➤ **Evolution de la Qualification QualiPV**

La certification QualiPV propose maintenant un module permettant d'avoir la qualification demandée pour les installations photovoltaïque dans l'arrêté de 2017 :

<https://www.qualit-enr.org/actualites/lancement-QualiPV-250>

FORMATIONS Changements Climatiques

Sécheresses, canicules, gel printanier, le constat est là : la tendance au changement et au réchauffement est à présent avérée avec une forte variabilité selon les secteurs et les années. Les premières conséquences se font sentir. Comment mon exploitation peut-elle faire face ? Quels leviers mettre en œuvre ?

A VOS AGENDAS, DES DATES A RETENIR

- Les 16 et 23 mars à Fontaines (bovins allaitants)
- Le 25 mars à Davayé (Viticulture)
- Les 25 et 30 mars (Bovins laits)
- Les 2 et 9 juillet à Charolles (bovins allaitants),
- Les 23 et 30 juillet à Gueugnon (bovins allaitants),

Témoignage

Vincent Millet, éleveur ovin et bovin à Melay

"J'ai participé à la formation "Adapter ses pratiques au changement climatique" parce que j'avais envie de mieux comprendre l'évolution du climat et ce qui est susceptible d'arriver dans les années à venir. Ce qui deviendra impossible et ce qui sera réalisable. Échanger avec les autres sur ce qu'ils ont mis en place, leurs réussites et leurs échecs était intéressant. Les informations des techniciens de la Chambre d'Agriculture aussi. Il est important pour moi de ne pas avoir un temps de retard, d'essayer de réagir un peu plus vite."

COMPLÉMENTERRES

BOIS

➤ **Plan de relance Mesure « Plantons des haies »**

Le plan de relance annoncé par le gouvernement le 03 septembre 2020 comporte un important volet consacré à la transition alimentaire agricole et forestière.

Le programme « plantons des haies » vise à accompagner les agriculteurs et collectivités pour réaliser des projets de plantation de haies sur des parcelles agricoles tout en étant accompagnés par une structure technique compétente.

L'objectif est d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs parcelles et de reconstituer les haies bocagères pour permettre de répondre à de nombreux enjeux :



- Reconstituer un formidable réservoir de biodiversité.
- Lutter contre l'érosion des sols et préserver la qualité de l'eau.
- Augmenter le potentiel de stockage du carbone et participer à l'adaptation au changement climatique.
- Participer au bien-être animal et au rôle écran contre les produits phytosanitaires
- Accompagner les agriculteurs dans les investissements à venir

En Bourgogne Franche Comté, l'objectif est de planter 400 km de haie sur 2 ans, financé à 80 %. La mesure prévoit un accompagnement fort pour permettre de livrer des projets « clé en main » aux porteurs de projets. L'investissement sera financé par la mesure 4.4 du PDR.

Contact : Fabienne SALVI – 06.45.46.03.59 – fsalvi@sl.chambagri.fr

DIVERS

Evolution des références climatiques

<https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/la-une/2021-de-nouvelles-normales-pour-qualifier-le-climat-en>

Dossier Technique Idele n°3 - Energies renouvelables : les solutions à la ferme

http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/energies-renouvelables-les-solutions-a-la-ferme.html

Evolution Empreinte Carbone 1995 - 2019

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/estimation-de-lempreinte-carbone-de-1995-2019>

Chiffres Clés du Climat

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-climat-france-europe-et-monde-edition-2021-0>

Bilan Energétique France 2019

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-en-2019-synthese>

Estimer les aides pour rénover votre logement

<https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides>

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre d'information,
Ou pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

Thomas GONTIER

Conseiller Energie Biomasse Climat

tgontier@sl.chambagri.fr

Tél : 03 85 29 56 20 / 06 75 45 01 64

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Les actions énergies réalisées par les
Chambres d'Agriculture de Bourgogne
Franche-Comté sont conduites grâce
au soutien financier de :



L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOTRE ASSIETTE

Conçue par l'ADEME et l'Inrae, la base de données Agribalyse® permet de connaître l'impact environnemental de nombreux produits alimentaires. Elle prend en compte tout le cycle de vie du produit : comment il a été cultivé, transformé, transporté...

LA BASE AGRIBALYSE, C'EST :

2500 PRODUITS « PRÊTS À ÊTRE CONSOMMÉS »



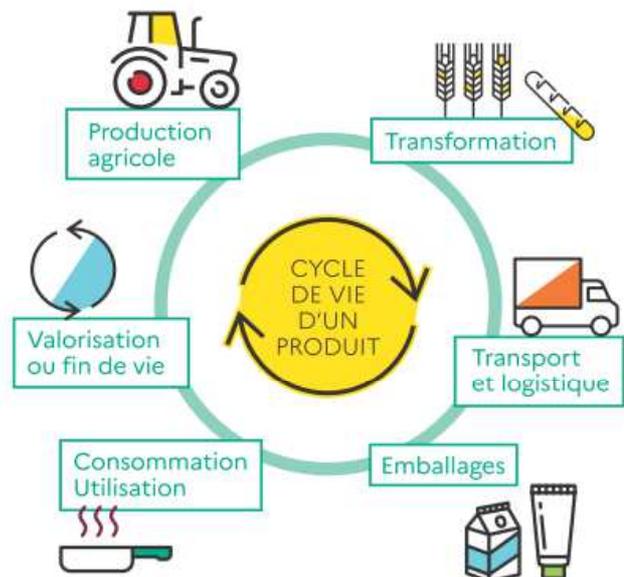
Des produits bruts



Des produits transformés

200 PRODUITS AGRICOLES

16 INDICATEURS PAR PRODUIT

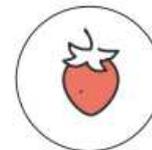


Parmi ceux-ci, l'impact sur :

- LE CHANGEMENT climatique
- L'ÉPUISEMENT des ressources en eau
- L'ÉPUISEMENT des ressources énergétiques non renouvelables
- L'USAGE/ DÉGRADATION des terres
- L'APPAUVRISSMENT de la couche d'ozone

Le score EF de chaque produit est calculé selon la méthodologie européenne PEF (Product Environmental Footprint). Elle correspond à la moyenne pondérée des 14 indicateurs. Plus le score est faible, plus le produit respecte l'environnement. Les données Agribalyse seront mobilisées avec d'autres indicateurs complémentaires (ex : biodiversité) pour les expérimentations d'affichage environnemental.

Un exemple : le score EF de la fraise



Fraise de saison : **0,32**
vs
Fraise hors saison : **0,71**

+ Plus d'infos sur Agribalyse : <https://ecolab.ademe.fr/agribalyse>

